
Présidence du FCS : Serbie

Présidence de l'OSCE : Autriche

**67^e SÉANCE COMMUNE
DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ ET DU CONSEIL PERMANENT**

1. Date : mercredi 29 novembre 2017

Ouverture : 10 h 05
Clôture : midi

2. Présidents : Ambassadrice R. Ninčić (FCS) (Serbie)
Ambassadeur C. Kojan (CP) (Autriche)

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DIALOGUE DE SÉCURITÉ : ÉVALUATION DU
DIALOGUE STRUCTURÉ EN PRÉVISION DU
CONSEIL MINISTÉRIEL**

Présidente (FCS), Président (CP), Coordonnateur de la Présidence pour le dialogue structuré (Autriche) (CIO.GAL/225/17 Restr.), Président du Groupe de travail informel sur le dialogue structuré (Allemagne) (CIO.GAL/225/17 Restr.), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC-PC.DEL/23/17), Norvège (FSC-PC.DEL/26/17), Suisse (FSC-PC.DEL/28/17 OSCE+), Italie, Canada, Turquie, Arménie, France, Azerbaïdjan, Belgique, Royaume-Uni, Biélorussie (FSC-PC.DEL/27/17 OSCE+), Espagne (annexe 1), Pologne, Ukraine (FSC-PC.DEL/24/17 OSCE+), Slovénie, Fédération de Russie (annexe 2), Pays-Bas, États-Unis d'Amérique (FSC-PC.DEL/25/17/Rev.1), Suède

1 Comprend l'annexe 2 qui a été omise en raison d'une erreur technique.

Point 2 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU FORUM POUR LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU MINISTRE FÉDÉRAL AUTRICHIEN POUR L'EUROPE, L'INTÉGRATION ET LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, PRÉSIDENT DE LA VINGT-QUATRIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Présidente (FCS) (MC.GAL/3/17)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/54/Corr.1
29 November 2017
Annex 1

FRENCH
Original: SPANISH

67^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 54 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE

Monsieur le Président,

Je suis reconnaissant à la Présidence autrichienne de l'OSCE et à la Présidence serbe du Forum pour la coopération en matière de sécurité d'avoir organisé cette séance commune sur le Dialogue structuré. Je suis aussi particulièrement reconnaissant à l'Ambassadeur Eberhard Pohl pour l'excellent résumé qu'il vient de nous présenter sur les travaux menés jusqu'ici dans le cadre du Dialogue structuré, qui, ajoutés aux perspectives pour son avenir, nous offre la meilleure préparation possible pour le Conseil ministériel de la semaine prochaine.

Tout en s'alignant pleinement sur la déclaration de l'Union européenne, l'Espagne, souhaiterait faire part de quelques réflexions à titre national.

Près d'un an après la publication de la déclaration de nos ministres intitulée « De Lisbonne à Hambourg : Déclaration sur le vingtième anniversaire du cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements », il nous semble opportun de reconnaître la valeur de ce document, qui est un des quelques documents consensuels actuels reflétant les préoccupations des États participants de l'OSCE au sujet des risques et des menaces en Europe.

Depuis lors, l'Espagne s'est pleinement impliquée dans le processus du Dialogue structuré en étant convaincue qu'il nous permettra de faire face aux menaces et difficultés nouvelles auxquelles nous sommes confrontés. Aussi sommes-nous très heureux d'annoncer l'approbation récente d'une contribution de l'Espagne d'un montant de 20 000 euros au Groupe de travail informel sur le Dialogue structuré.

L'Espagne considère que le Dialogue structuré offre une bonne occasion de relancer la maîtrise des armements conventionnels et les mesures de confiance et de sécurité en Europe. Nous le considérons donc comme un moyen de renforcer notre sécurité coopérative sans compromettre la sécurité de quelque pays que ce soit mais plutôt en consolidant la sécurité de tous grâce à nos efforts concertés. Nous sommes fermement d'avis qu'il servira à rétablir la stabilité, la prévisibilité, la transparence et la maîtrise des armements ainsi qu'à réduire les risques qu'une interprétation ou un calcul erroné conduise à une aggravation involontaire de la tension.

Je réaffirme notre conviction qu'il est important de ne pas préjuger du résultat final ni de fixer des limites artificielles tout en maintenant néanmoins une orientation générale. Nous défendons en outre l'appropriation du processus par les États participants sans méconnaître l'appui que d'autres organisations pourraient apporter à l'objectif final.

J'estime sincèrement que les quatre réunions tenues à ce jour sur les perceptions de la menace, les doctrines militaires, les dispositifs des forces militaires et les contacts ont été utiles et productives et nous ont permis de mieux comprendre les points de vue des différents États participants sur ces questions. J'estime également que les résultats des réunions, bien qu'ils ne paraissent constituer que de petits pas sur une longue route, représentent des pas solides dans la bonne direction. Nous savons qu'il s'agit d'un processus complexe qui pourrait prendre plusieurs années, mais le but poursuivi justifie que l'élan politique requis soit maintenu en même temps que le soutien d'experts des capitales.

Nous nous félicitons vivement du choix des thèmes, l'accent étant mis dans le groupe 1 sur les défis à l'ordre de sécurité européen fondé sur des règles et dans le groupe 3 sur les tensions interétatiques de nature politico-militaire et sommes d'avis que nous devrions continuer dans cette direction. À cet égard, nous considérons qu'il suffirait de tenir deux réunions semestrielles avec la participation des capitales, ce qui nous permettrait d'examiner les questions concrètes de manière approfondie. L'organisation d'ateliers techniques servirait à alimenter ces réunions.

Nous considérons la cartographie comme une initiative novatrice et un outil utile en ce qui concerne le groupe 3. Même si les différentes positions sur la méthodologie, les paramètres et la portée sont compréhensibles, il est important de maintenir le dialogue et d'encourager une réflexion et un débat axés sur les résultats. Nous considérons la cartographie comme un instrument pour engendrer la confiance et la transparence et aider à transcender la mentalité des blocs stratégiques de la guerre froide.

Nous avons conscience de la complexité de ce travail de cartographie dont la gestion et la coordination demandent des efforts et un dévouement considérables. Compte tenu de cette exigence organisationnelle et de son caractère technique, il pourrait être souhaitable de le traiter à part dans le cadre plus large du Dialogue structuré.

Pour finir, je tiens à exprimer notre gratitude sans réserve pour le travail de l'Ambassadeur Strohal en tant que Représentant spécial pour le Dialogue structuré et à l'Ambassadeur Pohl pour la manière exemplaire et efficace dont il a dirigé le Groupe de travail informel. Son action nous a tenu énormément occupé depuis Hambourg et jusqu'au Conseil ministériel de la semaine prochaine, mais cela témoigne de l'importance que nous attachons tous à un processus qui a réussi à changer la dynamique négative des débats à Vienne. L'OSCE dispose d'un outil fondamental pour faire face à la complexité de la situation de sécurité actuelle, à savoir le dialogue. Ne le gâchons pas.

Monsieur le Président, je demande que cette déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité
Conseil permanent

FSC-PC.JOUR/54/Corr.1
29 November 2017
Annex 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

67^e séance commune du FCS et du CP
Journal n° 54 du FCS et du CP, point 1 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,
Madame la Présidente,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Eberhard Pohl pour son organisation et sa direction avisées du Groupe de travail informel sur le dialogue structuré, et pour son rapport résumant les conclusions des travaux réalisés dans ce domaine en 2017.

Le dialogue structuré ne peut pas être distingué du processus politique paneuropéen. Il ne peut avancer que sur la base de l'égalité des droits et de la prise en compte des intérêts réciproques. Ce dialogue devrait servir à désamorcer la situation, à restaurer la confiance et à progresser vers l'objectif qui a été fixé au plus haut niveau, à savoir la construction d'une communauté de sécurité égale et indivisible. Un débat commun et respectueux, sans rhétorique belliqueuse et sans récriminations, devrait nous permettre de parvenir à une conception commune du nouveau modèle global de sécurité européenne, qui tienne compte des intérêts de tous, et de ses principaux éléments. Nous aurions ainsi une base pour relancer le débat sur des accords concrets.

Il est particulièrement nécessaire de mener un débat constructif et dépolitisé dans le contexte actuel, qui est difficile. En ce sens, les progrès réalisés dans le cadre du dialogue structuré sont encourageants. Nous prenons note du ton positif des déclarations faites par des experts européens (principalement des experts militaires), de leur abandon progressif des accusations infondées contre la Russie et d'une volonté de coopération constructive. Il est important d'éviter de répéter les débats stériles sur « qui » a violé les règles et les engagements et « quand », et de consolider la tendance positive en centrant le débat sur la formation d'ententes communes constructives dans le domaine de la « sécurité dure ».

Dans ce contexte, le processus d'analyse commune, lancée récemment, des tendances dans les forces armées et les activités militaires peut également être utile. Un examen systémique objectif de l'évolution de la situation politique et militaire sur le continent, tenant compte de la diversité des facteurs qui l'affectent historiquement (depuis les années 1990), sur la base de sources officielles, pourrait contribuer à une meilleure compréhension de l'équilibre actuel des forces sur le continent ainsi que des perspectives de maintien de la

sécurité commune dans un avenir prévisible. Nous sommes prêts à poursuivre ce processus, à débattre des questions spécifiques qui se posent dans le domaine des activités militaires des États participants et des alliances politiques et militaires en Europe et à examiner les préoccupations mutuelles des différents pays. L'objectif de ce travail commun n'est pas, bien entendu, de dialoguer pour dialoguer et d'invoquer la transparence pour la transparence, mais de parvenir à une compréhension mutuelle pour passer à l'étape suivante consistant à examiner les mesures à prendre pour parvenir à une réduction possible des tensions politiques et militaires dans l'espace de l'OSCE et, en particulier, dans la zone de contact des forces armées de la Russie et des pays de l'OTAN (nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'existence de cette alliance politique et militaire). L'histoire montre que de tels dialogues ont eu lieu dans le passé et qu'ils ont fini par aboutir à l'élaboration d'accords concrets sur des mesures de retenue et de confiance dans le domaine militaire et technique. Il va sans dire que l'examen de ce problème dépendra de l'évolution de la situation concernant le déploiement par les pays de l'OTAN de forces stationnées près des frontières de la Russie.

Je tiens également à mentionner que c'est précisément le dialogue entre des experts militaires dans différents formats qui fait défaut, en raison de la décision prise par les États membres de l'OTAN de suspendre toute coopération militaire concrète avec la Russie. À cet égard, tout État membre de l'Alliance qui estime que cette sanction « punit » la Russie fait fausse route, car le résultat concret de cette mesure est une perte des canaux de communication qui permettraient d'examiner les problèmes qui nous préoccupent tous. En ce qui nous concerne, nous n'avons rien « gelé » et nous avons confirmé à maintes reprises que nous étions prêts à dialoguer. Il appartient donc à nos partenaires de prendre leurs responsabilités.

L'attitude de la Russie à l'égard de la poursuite des travaux dans le cadre du dialogue structuré dépendra en grande partie de la volonté de nos partenaires de fixer comme priorités de travail la désescalade de la situation, la réduction de la confrontation militaire et le rétablissement des relations sur le plan militaire, ainsi que de leur volonté de prendre des mesures spécifiques dans ce domaine. Il s'agit notamment de mettre fin aux activités militaires et au déploiement de forces et d'infrastructures près des frontières russes, de cesser de renforcer la présence étrangère dans les États baltes et en Europe de l'Est et de revenir, au minimum, aux lignes occupées par les forces de l'OTAN au début de 2014. Dans ces conditions, il serait possible de passer aux étapes suivantes de la planification d'un travail commun sur la maîtrise des armes conventionnelles en Europe et le renforcement de la confiance et de la sécurité.

Je tiens, pour conclure, à formuler quelques souhaits pour l'avenir. Nous devrions éviter de « tourner en rond » et de répéter les débats qui se tiennent traditionnellement au sein du Conseil permanent de l'OSCE et au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous devons nous efforcer de progresser, de passer de la question « à qui la faute ? » à la question « que convient-il de faire ? » et de nous concentrer sur l'adoption de conceptions communes constructives. À cet égard, nous considérons que la désescalade de la situation associée à la réduction de la confrontation militaire devrait constituer l'un des thèmes prioritaires de nos futurs débats.

Merci, madame la Présidente et monsieur le Président. Je vous prie de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.